

**P.V. n° 14**

**Présidente** : Mme. BERTON.

**Présents** : Mme. JUGE - MM. CASSIAU – CORNIER - DECHERF - LATRUBESSE.

**Excusés** : Mmes. BERNARD – BOUTI – NOIR – MM. PRIETO - RABBY (membre du Comité en charge du développement du football féminin) – GUITON (C.T.R. D.A.P. LFNA).

**Assistent** : Mmes. COMBEAU (Présidente C.D. Féminines District 24) - MM. LATOURNERIE (C.D. Féminines District 33) - GAUVIN et MASSE (Président et membre C.D. Féminines District 79) - LARBALETTE (C.D. Féminisation District 86).

*Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 105 euros. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).*

La réunion débute par le projet des championnats féminins jeunes U18F. et U15F., présenté à la réunion du 3 décembre 2022.

Un tour de table est effectué pour connaître les retours des clubs sur ce projet :

**79/86** : les clubs ne souhaitent pas modifier les catégories proposées (U15F. et U18F.) et souhaitent conserver la catégorie U14-U17F. pour la saison prochaine

**64** : les clubs sont favorables à ce projet si possibilité de faire monter 3 U15F. en catégorie U18F.

**16** : Les clubs ne sont pas contre ce système de brassage départemental en 1<sup>ère</sup> phase

**24** : Le district n'a pas encore fait de réunion avec les clubs

**33** : Les clubs sont plutôt favorables à ces modifications de catégories, seule une pratique à 8 sera proposée en district. La possibilité de faire monter 3 U15F. en U18F. est également souhaitée.

Cette première phase « par pôle » sera laissée libre, au niveau de la gestion, dans chaque pôle, en fonction du nombre d'équipes et des souhaits des clubs : possibilité de faire 2 niveaux et/ou plusieurs poules.

La date butoir d'engagement sera laissée libre dans chaque pôle.

**Le ou les qualifiés par pôle devra(ont) être donné(s) pour le 30 octobre au plus tard** afin que la 2<sup>ème</sup> phase puisse débuter le 11 novembre.

La 2<sup>ème</sup> phase Elite (gestion Ligue) sera composée de 10 équipes (cf diaporama ci-après).

Malheureusement, le temps imparti étant trop court pour traiter les autres sujets, une prochaine réunion aura lieu le samedi 11 mars 2023.

